

COMMUNE HAMELINCOURT

Séance du 23 mars 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 16/03/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars , à 19 heures 30 , l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis BIZART (Maire), 8 Rue de la Mairie

Votants : 11

Présents : Denis BIZART, Jean-Pierre PESIN, Xavier DUEZ, Sandrine DECOUVELAERE, Aurélie COUSIN, Maryline LEFEBVRE, Thibaut DE LE VALLÉE, Maxime CORDIER, Jacques PATOUX

Pour : 0

Contre: 0

Représentés: Karine DISTINGUIN par Denis BIZART, Markus KOHL par Maryline LEFEBVRE

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Pierre PESIN

Objet: ENQUETE ENVIRONNEMENTALE PARC EOLIEN DE CROISILLES -

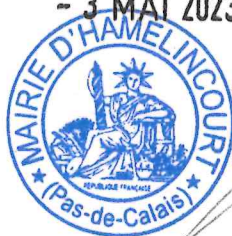
Monsieur le Maire a été destinataire d'un arrêté préfectoral du 27 février 2023 décidant l'ouverture d'une enquête publique environnementale suite à la demande présentée par la S.A.S. ENGIE GREEN CROISILLES dont le siège est à MONTPELLIER en vue d'être autorisée à exploiter le Parc Eolien de CROISILLES (62128) - lequel arrêté missionne un commissaire enquêteur en la personne de COURQUIN Didier , cette enquête publique débute le 27 mars 2023 pour se terminer le 28 avril 2023.

-le parc éolien de CROISILLES serait composé de 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune de CROISILLES (62128)

Le conseil municipal d'HAMELINCOURT est invité en vertu de l'article 9 dudit arrêté préfectoral a donner son avis sur la demande environnementale.

Après présentation du projet et discussion le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre ce projet, tenant compte du nombre importants d'éoliennes déjà présentes dans le secteur ce projet aggraverait les nuisances visuelles et environnementales.

Le Maire,
BIZART Denis



- 3 MAI 2023

- 3 MAI 2023